

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

CONVOCATION DU 17 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjointes ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mme ROGER, Mr DOUASBIN, Mr MARQUES de FIGUEIREDO, Mme LEMESLE

Absent : Mr THEAULT

Absents (excusés) : Mme DRUGEON, Mr EVE

Secrétaire : Mr DOUASBIN

Compte administratif 2015 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

Budget communal

Section de fonctionnement

Dépenses	1 400 963.59 €
Recettes	1 586 805.43 €

Soit un excédent de : 185 841.84 €

Section d'investissement

Dépenses	470 633.32 €
Recettes	526 126.52 €

Soit un excédent de : 55 493.20 €

Budget service eau et assainissement

Section d'exploitation

Dépenses	267 719.80 €
Recettes	280 196.37 €

Soit un excédent de : 12 476.57 €

Section d'investissement

Dépenses	235 623.92 €
Recettes	312 326.15 €

Soit un excédent de : 76 702.23 €

Budget primitif 2016 :

Budget communal

Section de fonctionnement 2 295 189.54 €

Section d'investissement 1 393 353.53 €

Budget service eau et assainissement

Section d'exploitation 454 357.85 €

Section d'investissement 867 121.85 €

Vote des taux d'imposition communaux – Année 2016 : DEL 16-0301

Le Conseil Municipal a pour rôle de voter chaque année le taux des 3 taxes locales, c'est-à-dire, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

VU le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 communiqué par les services fiscaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2016,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder à une augmentation de 2%, ce qui fixe les taux à :

	Taux de référence 2015	Taux voté en 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit attendu 2016
Taxe d'habitation	10.89	11.11	1 047 000 €	116 322 €
Taxe foncière(bâti)	18.37	18.74	942 100 €	176 549 €
Taxe foncière (non bâti)	35.94	36.66	65 000 €	23 829 €
			Produit fiscal attendu 2016	316 700 €

Subventions 2016 : DEL 16-0302

DESIGNATION	Montant
ESH (fonctionnement)	6 000.00
Comité des fêtes (4500 €-année FF 10 000€)	10 000.00
Club de l'amitié	500.00
Ass. Anciens combattants	250.00
Arbre de Noël école publique (3.00 €/enft)	800.00
Secours catholique	50.00
Société de chasse	50.00
Cantine Ecole Privée	1 378.00
Croix Rouge	50.00
AGAPEI	50.00
APAEIA	50.00
Secours Populaire	50.00
EPGV plaisir hayland gymnastique adultes	300.00
Resto du cœur	50.00
Ligue contre le cancer	50.00
Bourse aux jouets	100.00
Ass. Donneurs de sang	77.00
Manche Leucémie	97.00
Union sportive canine	100.00
Culture en Pays Hayland	12 133.00
Comité de jumelage LHP	2 733.00
Comité des fêtes (4000 € l'année de la fête)	4 000.00
Collège LHP	12 117.00
	50 985.00

Subvention exceptionnelle au collège Louis Beuve DP3 : DEL 16-0303

Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 200.00 € à Junior association DP3 Louis Beuve pour l'organisation d'une sortie pédagogique.

Demande de subvention de l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Bréhal :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour le fonctionnement de l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Bréhal. Un jeune de La Haye-Pesnel fréquente cette association. Les élus donnent un avis favorable sur le principe et souhaitent obtenir un budget prévisionnel afin de déterminer le montant de l'aide.

Présentation du tableau détaillé de l'ensemble du personnel :

Comme demandé par les élus lors des dernières réunions du Conseil Municipal, un tableau détaillé de l'ensemble du personnel communal est remis à chaque élu. Monsieur le Maire donne quelques informations complémentaires.

Création de deux postes d'adjoint technique 2ème classe : DEL 16-0304

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe, en raison d'un besoin pour l'entretien des locaux scolaires périscolaires et autres bâtiments communaux,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 2ème classe, en raison d'un besoin pour le service voirie et espaces verts,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, soit 30h/35h.

ET

La création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité de procéder à la création des postes suivants :

- ♦ Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet, soit 30h/35h, à compter du 1er juin 2016.
- ♦ Adjoint Technique 2ème classe à temps complet, à compter du 1er juin 2016.

Compte-rendu du SIAEP :

Monsieur Trochon expose qu'une réunion a été organisée avec des représentants du syndicat Avranches-Nord, du syndicat AEP et de la commune de La Haye-Pesnel pour étudier les possibilités de se réunir en un seul syndicat afin de pouvoir rester en régie. Il a été décidé qu'un bureau d'études sera chargé de dresser un rapport sur les deux possibilités : Rester en régie ou mise en ferme des services eau.

Le Conseil Municipal donne son accord pour participer financièrement à cette étude.

Convention avec le SDIS de la Manche : DEL 16-0305

Vu le projet de convention relatif à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires employés par la commune de La Haye-Pesnel,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ♦ D'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition pendant leur temps de travail des sapeurs-pompiers volontaires.

- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS de la Manche.

Démolition anciens locaux scolaires par le SIVU des écoles de La Haye-Pesnel : DEL 16-0306

Monsieur le Maire informe les élus qu'à la suite de travaux d'aménagement de classes par le SIVU des écoles de La Haye-Pesnel, les anciens locaux vétustes seront démolis.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ♦ D'autoriser le SIVU des écoles de La Haye-Pesnel à démolir les anciens locaux scolaires vétustes Place du Champ de Foire.

Charte d'entretien des espaces publics – Protection de la ressource en eau : DEL 16-0307

La charte d'entretien des espaces publics ci-annexée a été présentée au Conseil Municipal de La Haye-Pesnel par Monsieur le Maire.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Haye-Pesnel, à l'unanimité :

- ♦ Accepte les termes du niveau 1 de cette charte, financée en partie par l'agence de l'eau

- ♦ Autorise Monsieur le Maire à signer la charte

Compte-rendu de la commission communication :

Madame Guesnon liste les thèmes qui seront abordés dans le prochain bulletin municipal :

- Le mot du Maire
- Réserve foncière avec carte
- Travaux – budget
- ALSH – Espace jeunes – SIVU des écoles
- Nouveaux commerçants
- Fête des fleurs
- Site internet
- Tri sélectif
- Etat-civil
- Diverses informations sur les associations

Une prochaine réunion sera organisée le 2 mai prochain.

Achat terrains famille CLEMENT : DEL 16-0308

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de procéder à l'achat de terrains situés à La Haye-Pesnel, cadastrés, section A, N°s : 181-182-186-409-561-557 et 559 pour une superficie de 31 277 m².

Cet achat doit avoir lieu moyennant le prix de 200 000 €.

Les frais d'acte de vente seront à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer avec la famille Clément l'acte de vente qui sera reçu en l'étude de Me Huet-Leroy, Notaire à Granville.

Compte-rendu du conseil d'école et de la commission scolaire :

Madame Balart, responsable de la commission scolaire donne au Conseil Municipal la proposition de la commission.

Le Conseil Municipal valide le budget de l'école publique comme suit :

- Frais de fonctionnement Ecole maternelle	
40.00 € par enfant	
+ 200.00 € par classe (3 classes)	
- Frais de fonctionnement Ecole Elémentaire	
40.00 € par enfant	
+ 100.00 € par classe (7 classes)	
- Equipement :	
Manuels et logiciels pédagogiques	2 000.00 €
Achat livres (BCD – défi lecture)	3 000.00 €
Equipement collectif	1 500.00 €
Transports	5 000.00 €
	11 500.00 €

- Achat mobilier pour une classe	2 500.00 €
- Remplacement du four micro-ondes	100.00 €

- Renouvellement de l'abonnement ENT ONE, pour un montant de 2.00 € par élève et par année scolaire.

Nom de l'école :

Les propositions suivantes sont faites :

- ♦ Ecole du petit prince
- ♦ Ecole arc en ciel
- ♦ Ecole des petits vikings

Fournitures scolaires : DEL 16-0309

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation sur les fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal fixe à 40.00 € par élève, la somme qui devra être payée, soit par les communes, ou à défaut par les parents d'élèves.

Frais de fonctionnement des écoles : DEL 16-0310

Les membres du Conseil Municipal décident de porter à 432.53 €, par élève, les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2015. Cette somme sera demandée aux communes de résidence des élèves.

La participation financière de la commune de La Lucerne d'Outremer sera de :

Ecole maternelle publique	979.05 €
Ecole élémentaire publique	203.04 €

Frais de fonctionnement des écoles pour l'école privée : DEL 16-0311

Les membres du Conseil Municipal décident de fixer à 488.18 €, par élève, les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2015, soit 432.53€ (frais de fonctionnement) + 55.65€ (SIVU des écoles). Cette somme sera versée à l'école privée de La Haye-pesnel.

Pour extrait conforme.